

## Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-cinq,**

**Le jeudi vingt-sept mars à vingt heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19/03/2025

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Déborah DUBUIS, Julien BONNET Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Christelle BODIN (Pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU), Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme Déborah DUBUIS a été élue secrétaire de séance.

### **N° 2025-18 Vote des taux d'imposition 2025**

M. le Maire remet à chaque conseiller l'état 1259 transmis par les services fiscaux mentionnant les taux d'impositions pour 2025 :

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| • taxe foncière (bâti) =     | 33.92 % |
| • taxe foncière (non bâti) = | 66.06 % |
| • taxe d'habitation RS =     | 14.50 % |

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux de 2024 pour 2025.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer les documents relatifs à cette opération.

LARGEASSE, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance,  
Déborah DUBUIS

Le Maire,  
Jean-Jacques GROLLEAU

